



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 8 août 2022, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD ET JOCELYNE CORBEIL.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, trésorier, et M^e **EVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière, étaient également présents.

ORDRE DU JOUR		
2022-08-489	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	5.	RÈGLEMENTS
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2022-08-490	6.6.1	Octroi de contrat en gré à gré en architecture de marque pour la marque employeur (104-RH-G-22)
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2022-08-491	6.7.1	Autorisation de la tenue d'un événement spécial à la boutique M & Mme Swell située au 725, rue Shefford
2022-08-492	6.7.2	2022-30164 : Approbation de plans – Demande visant le remplacement de 11 fenêtres à guillotine au 400, chemin Racine
N.M.	6.7.3	SUJET REPORTÉ 2022-30134 : Avis préliminaire – Demande visant la reconstruction d'un bâtiment au 95, rue de Montmorency – Auberge Bromont
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2022-08-493	6.8.1	Autorisations événements sportifs



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2022-08-494	6.8.2	Soutien logistique et autorisations pour fins de tournage
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2022-08-495	6.9.1	Mise en œuvre d'un projet de mobilité durable incluant du transport collectif sur le territoire de la Ville de Bromont
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2022-08-496	6.10.1	Création et nomination au poste de coordonnateur/coordonnatrice en environnement, Service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable
2022-08-497	6.10.2	Promotion au poste et grade de sergent, Service de police, Employé permanent, #212-1905
2022-08-498	6.10.3	Mutation – Agent – Employé permanent, Service de police, #212-1911
2022-08-499	6.10.4	Mutation - Agent - Employé permanent à horaire variable, Service de police, #212-1993
2022-08-500	6.10.5	Entente modifiant la convention collective des policiers et policières de Bromont
	7.	DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
	8.	AFFAIRES NOUVELLES
N.M.	9.	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
2022-08-501	10.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-08-489

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 8 août 2022, avec la modification suivante :

Report du sujet suivant :

- 6.7.3 | 2022-30134 : Avis préliminaire – Demande visant la reconstruction d'un bâtiment au 95, rue de Montmorency – Auberge Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) citoyens se prévalent de la première période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Question de monsieur Charles Leblond :

- **Point 6.9.1** | Concernant l'objectif en nombre de passages pour le projet pilote de transport collectif par autobus. Commentaires concernant l'importance de divulguer les chiffres de départ aux citoyens.

Question de monsieur Frédérick Brault :

- **Point 6.7.3** | Remerciement d'avoir repoussé le point 6.7.3 à une séance ultérieure.
- **Point 6.9.1** | Commentaires sur l'importance du transport actif et appui aux questions/commentaires de M. Charles Leblond.

2022-08-490

OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ EN ARCHITECTURE DE MARQUE POUR LA MARQUE EMPLOYEUR (104-RH-G-22)

ATTENDU QUE le contexte de pénurie de main-d'œuvre et la transformation du marché du travail n'épargnent pas la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite demeurer un employeur de choix;

ATTENDU QUE le contexte actuel exige de revoir nos façons de faire en matière d'attraction et d'expérience employé;

ATTENDU QU'il est requis de mandater une firme spécialisée en architecture de marque pour nous conseiller dans ce changement et revoir la marque employeur de la Ville;

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat en gré à gré en architecture de marque pour la marque employeur à SEPT_24 pour le montant de 60 000,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice au Service des ressources humaines à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des Services administratifs à transférer la somme de 63 000,00 \$ du poste 01-242-00-001 vers le poste 02-160-00-419, à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2022-08-491

AUTORISATION DE LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL À LA BOUTIQUE M & MME SWELL SITUÉE AU 725, RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE monsieur Érik Furer, designer à la boutique M & Mme Swell, souhaite tenir un événement spécial du 27 au 29 août prochain;



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE monsieur Furer souhaite inviter une quinzaine d'artistes œuvrant dans les domaines des meubles, bijoux, vêtements ou autres pour exposer et vendre leurs créations;

ATTENDU QUE monsieur Furer participe également à l'événement Bromont en Arts et s'engage à ne pas admettre des artistes dans le domaine de la peinture ou de la sculpture pour ne pas entrer en compétition avec l'organisation de cet événement;

ATTENDU QU'il est possible que des chapiteaux et/ou des tentes, dont la superficie maximale par chapiteau/tente est de 10 m², soient installés sur le site;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 55 du Règlement de zonage numéro 1037-2017, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel événement;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'un événement spécial pour des expositions et ventes de créations par une quinzaine d'artistes œuvrant dans les domaines des meubles, bijoux, vêtements ou autres à la boutique M & Mme Swell située au 725, rue Shefford du 27 au 29 août 2022.

D'autoriser, pour cet événement spécial, l'installation sur le site de chapiteaux et/ou de tentes, dont la superficie maximale par chapiteau/tente est de 10 m².

D'aviser le requérant que les dispositions de la présente résolution doivent être respectées.

—

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX PAR LE CONSEILLER MONSIEUR MICHEL BILODEAU

—

VOTENT EN FAVEUR : Tatiana Contreras, Jacques Lapensée, Nicolas Robillard, Louis Villeneuve

VOTENT CONTRE: Michel Bilodeau, Jocelyne Corbeil, Claire Mailhot.

Les conseillers expliquent les raisons motivant leur vote.

ADOPTÉE

2022-08-492

2022-30164 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LE REMPLACEMENT DE 11 FENÊTRES À GUILLOTINE AU 400, CHEMIN RACINE

ATTENDU QUE cette demande vise le remplacement de 11 fenêtres à guillotine par des modèles à battants sur un bâtiment patrimonial;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution 2022-08-467;

ATTENDU QUE le conseil considère que les nouvelles fenêtres devraient avoir un meneau central pour évoquer les modèles à guillotine;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents déposés en soutien à la demande, permettant le remplacement de 11 fenêtres au 400, chemin Racine, conditionnellement au respect du point suivant :

- Les fenêtres à battants installées doivent avoir un meneau central pour respecter le style architectural du bâtiment.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

N.M.

SUJET REPORTÉ | 2022-30134 : AVIS PRÉLIMINAIRE – DEMANDE VISANT LA RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AU 95, RUE DE MONTMORENCY – AUBERGE BROMONT

2022-08-493

AUTORISATIONS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements touristiques;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

ATTENDU QUE de la signalisation temporaire est parfois nécessaire pour régir la circulation;

ATTENDU QUE certains événements nécessitent une autorisation en vertu des articles 5.01 et 5.06 du Règlement 923-2006 sur les nuisances;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de signalisation temporaire afin de régir la circulation lorsque requis.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 5.01 bruits et 5.06 exécution de travaux susceptibles de faire du bruit.

D'autoriser les promoteurs d'événements équestres à causer du bruit jusqu'à 23 h maximum.

ADOPTÉE

2022-08-494

SOUTIEN LOGISTIQUE ET AUTORISATIONS POUR FINS DE TOURNAGE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande de la part de Lucky Studios afin d'effectuer un tournage publicitaire sur le territoire de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville soutient et supporte les initiatives du milieu culturel;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces activités et événements qui se déroulent sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le tournage d'une publicité sur le territoire de Bromont par la production Lucky Studios les 13 et 14 août 2022 (dates de reports à confirmer, selon la température).



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'un certificat d'assurance responsabilité civile conforme et selon les conditions suivantes :

- que l'entreprise détienne l'ensemble des assurances requises afin de couvrir le tournage, dont une assurance responsabilité civile suffisante d'un montant minimal de 5 000 000 \$;
- que la police d'assurance couvre également les participants (dommages corporels et dommages matériels);
- que la police d'assurance ne contienne pas d'exclusion pour les risques qui sont créés par l'événement;
- que la Ville de Bromont et les Amis des Sentiers soient ajoutés comme co-assurés, à ses frais, et que l'assureur prendra fait et cause pour la Ville et les Amis des sentiers en cas de réclamation;

D'autoriser la fermeture de rue temporaire de la rue ciblée afin d'y réaliser des activités de tournage sous condition que l'entreprise s'engage à payer les frais applicables.

D'autoriser le tournage d'une publicité sur le domaine public et dans les sentiers ciblés afin d'y réaliser des activités de tournage.

D'autoriser l'usage d'un drone conditionnellement à la présentation du permis de pilote « opérations avancées » et des autorisations nécessaires.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement 923-2006 sur les nuisances concernant l'article 2.25 utilisation de la voie publique et utilisation des sentiers sur le territoire de Bromont pour le tournage d'une publicité par l'équipe Lucky Studios.

ADOPTÉE

2022-08-495

MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE MOBILITÉ DURABLE INCLUANT DU TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, en collaboration avec la MRC Brome-Missisquoi (MRC), a élaboré un projet de mobilité durable à être déployé sur son territoire en plusieurs phases;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la MRC approfondisse l'analyse du déploiement des services de transport collectif par automobile sur le territoire de la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'un ou plusieurs appels d'offres doivent être organisés par la MRC afin de trouver un transporteur pour le circuit fixe;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir à la MRC toute la latitude possible dans l'organisation de l'appel d'offres et/ou dans l'octroi de contrat(s) en gré à gré;

ATTENDU QUE le coût estimatif de l'investissement estimé du transport collectif incluant les parcours d'autobus et le transport collectif par automobile est de 750 000,00 \$ pour une période de cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la MRC à donner un mandat de simulation des services de transport collectif par automobile au montant de 8 000,00 \$.

D'autoriser le ou les lancements du ou des processus d'appel d'offres par la MRC pour trouver un transporteur pour le circuit fixe pour une période pouvant aller jusqu'à cinq (5) ans, et ce, dans le respect des limites budgétaires de la Ville de Bromont.

D'autoriser la MRC à moduler son ou ses appels d'offres selon les réalités du marché.



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser la MRC à octroyer un ou des contrats en gré à gré lorsque la MRC croit souhaitable de privilégier ce mode d'octroi.

D'assumer les frais de contestation découlant du ou des processus d'appel d'offres de type qualitatif, le cas échéant.

D'autoriser l'installation de bornes électriques appropriées lorsque la MRC sera en mesure d'octroyer le contrat à un transporteur pour le circuit fixe, le cas échéant.

D'autoriser le maire et le directeur général à finaliser et signer l'entente intermunicipale entre la MRC et la Ville de Bromont concernant le projet pilote de transport collectif et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

De prévoir les sommes payables pour les années subséquentes lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2022-08-496

CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR/COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT, SERVICE DE L'URBANISME, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur/coordonnatrice en environnement s'ajoute à la structure actuelle et a été adopté au budget 2022;

ATTENDU QU'un affichage a eu lieu en juillet 2022;

ATTENDU QU'un processus de sélection a eu lieu en juillet 2022 et que quatre (4) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection composé de monsieur François Trudelle, conseiller ressources humaines, au service des ressources humaines et de monsieur Marc Béland, directeur au service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable et de madame Maria Hernandez, coordonnatrice à l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Mia Sarrazin au poste de coordonnatrice en environnement à compter du 3 octobre 2022.

Que madame Mia Sarrazin soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de madame Mia Sarrazin, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire, le directeur général et la directrice au service des ressources humaines à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2022-08-497

PROMOTION AU POSTE ET GRADE DE SERGENT, SERVICE DE POLICE, EMPLOYÉ PERMANENT, #212-1905

ATTENDU QUE le poste de sergent, employé permanent, de la convention collective est vacant;

ATTENDU QU'un affichage interne a eu lieu, conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Bazinet est inscrit à la banque de sergent prévue à la convention collective candidature et qu'il répond aux exigences normales dudit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De promouvoir monsieur Stéphane Bazinet au poste et grade de sergent à la gendarmerie, employé permanent, de la convention collective en vigueur à compter du 9 août 2022.

Que monsieur Stéphane Bazinet soit assujetti à une période de probation de neuf cent quatre-vingt-dix (990) heures de travail à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la convention collective des policiers et policières de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2022-08-498

MUTATION – AGENT – EMPLOYÉ PERMANENT, SERVICE DE POLICE, #212-1911

ATTENDU QUE le poste d'agent, employé permanent, de la convention collective est vacant;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Ménard répond aux exigences normales dudit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De muter monsieur Alexandre Ménard au poste d'agent, employé permanent de la convention collective en vigueur à compter du 9 août 2022.

Que ledit poste soit assujetti à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2022-08-499

MUTATION - AGENT - EMPLOYÉ PERMANENT À HORAIRE VARIABLE, SERVICE DE POLICE, #212-1993

ATTENDU QUE le poste d'agent, employé permanent à horaire variable, de la convention collective est vacant;



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE madame Andréanne Arès répond aux exigences normales dudit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De muter madame Andréanne Arès au poste d'agent, employé permanent à horaire variable de la convention collective en vigueur à compter du 9 août 2022.

Que ledit poste soit assujéti à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2022-08-500

ENTENTE MODIFIANT LA CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS ET POLIÈRES DE BROMONT

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, par la résolution numéro 2022-06-381, la conclusion d'une lettre d'entente visant l'inclusion du poste d'agent/agente aux relations communautaires et médiatiques à la convention collective liant la Ville de Bromont et ses policiers et policières;

ATTENDU QU'entre les mois de juin et juillet 2022, la direction du service de police, accompagnée du conseiller aux ressources humaines ont négocié, convenu et produit une lettre d'entente visant l'inclusion à la convention collective des concepts liés à la fonction d'agent aux relations communautaires et médiatiques, titrée « ANNEXE H : Agent/Agente aux relations communautaires et médiatiques et Maintien du grade de sergente de madame Amélie Vincelette »;

ATTENDU QU'une assemblée générale de la Fraternité des policiers et policières de Bromont Inc., (association de salariés accréditée) a eu lieu le lundi 1^{er} août 2022 et que lors de cette rencontre ils ont accepté à l'unanimité la lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction du Service de police et la direction du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente titrée « ANNEXE H : Agent/Agente aux relations communautaires et médiatiques et Maintien du grade de sergente de madame Amélie Vincelette ».

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) citoyens se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

Question de madame Diane Perron :

- Remerciement au service de police pour une intervention suite à un appel logé au 9-1-1.



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Question de monsieur Sylvain Rose :

- **Point 6.9.1** | Questionnement sur les raisons pour lesquelles la MRC doit retourner en appel d'offres pour le transport collectif par autobus.
- Commentaire concernant la durée d'intervention des membres du conseil lors des périodes de questions.

Question de madame Catherine Choinière :

- **Point 6.7.1** | Concernant le nombre de chapiteaux autorisés.

2022-08-501

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h03.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2022.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE